

« Le service civique, qui permet de mobiliser les forces vives de la jeunesse, doit être massivement développé »

Un collectif de responsables associatifs impliqués dans l'accueil de jeunes en service civique demande, dans une tribune au « Monde », que ce dispositif soit préservé et développé lors du prochain quinquennat, notamment par une loi de programmation.

Tribune. Nos associations, à l'origine du service civique, actives et engagées dans l'accueil de plus de 77 000 jeunes chaque année, tiennent à réaffirmer leur position commune sur l'importance du service civique à l'occasion des élections présidentielles et législatives de 2022. Ce service a été créé en 2010 pour donner une suite volontaire à la suspension du service national en 1997 en s'inspirant d'expériences associatives ayant fait leurs preuves.

Il permet à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition d'expérience ou de diplôme, de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois, à raison d'au moins 24 heures par semaine, pour des causes d'intérêt général au sein d'associations ou de services publics.

Mobilisés sur des missions utiles aux populations et aux associations et services publics qui les accueillent, les jeunes reçoivent une indemnité leur permettant de subvenir à leurs besoins (entre 580 euros et 680 euros par mois), une couverture sociale santé et retraite, des formations civiques, ainsi qu'un accompagnement non seulement dans la conduite de leur mission, mais aussi dans leur réflexion sur leur projet d'avenir « post-service civique ».

Pour renforcer la cohésion sociale

Entre 2010 et 2020, le service civique a mobilisé plus de 500 000 jeunes, auxquels s'ajouteront bientôt les presque 200 000 jeunes qui auront fait un service civique en 2021, avec 91 % de taux de satisfaction et 96 % des jeunes qui le recommanderaient à leur entourage. Nos associations sont les témoins privilégiés de l'impact positif du service civique, aussi bien pour les jeunes, les structures qui les accueillent, les tuteurs qui les accompagnent, que pour l'ensemble de la société.

Les jeunes y expriment leur envie d'engagement, pour certains la découvrent, et y acquièrent des compétences transversales leur permettant par ailleurs de s'insérer plus facilement dans la vie active. Il permet de mobiliser les forces vives de la jeunesse pour aider à répondre aux défis sociaux et environnementaux de notre temps et donne aux jeunes l'occasion de se confronter à la diversité de notre pays, renforçant ainsi la cohésion sociale dont celui-ci a plus que jamais besoin.

Les demandes des associations

Après plus de dix années d'expérience, les associations sont aujourd'hui

convaincues de l'intérêt de faire du service civique une étape naturelle dans le parcours de tous les jeunes. Aussi, à la prochaine présidence de la République et au prochain gouvernement, nos associations demandent :

- Que la volonté d'une gouvernance partagée du service civique par les associations, les jeunes et les collectivités territoriales aux côtés de l'Etat soit réaffirmée au niveau politique.

Les signataires de cette tribune sont : François-Afif Benthane, ZUPdeCo ; Martin Bobel, secrétaire général adjoint du Réseau national des ressourceries ; Thierry Bos, Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France (CMJCF) ; Pascal Brice, président de la Fédération des acteurs de la solidarité ; Guylaine Brohan, présidente de Familles rurales ; Laure Celier, coordinatrice du Laboratoire de la fraternité ; Laurence Champier, directrice de la Fédération française des banques alimentaires ; Ericka Cogne, directrice générale de Télémaque ; Guy Coutanson, président de la Confédération française des batteries & fanfares (CFBF) ; Philippe Da Costa, président national de la Croix-Rouge française ; Florent Fodella, président de la Fédération française des écoles de cirque (FFEC) ; Jean-Baptiste de Foucauld, cofondateur de Pacte civique ; Christophe Gaydier, président d'Animafac ; Samuel Gerber, secrétaire général de Volontariat international au service des autres-Année diaconale (VISA-AD) ; Tarik Ghezali, fondateur de la Fabrique du Nous ; Pauline Horellou, présidente d'Engagé-e-s et Déterminé-e-s ; Bernard Humbert, vice-président de la Fédération française des fêtes et spectacles historiques (FFFSH) ; Alexandre Jost, délégué général de la Fabrique Spinoza ; Michel Le Direach, président de l'Union française des centres de vacances (UFCV) ; Marie-Claire Martel, présidente de la Coordination des fédérations et associations de culture et de communication (Cofac) ; Jean-François Maruszczak, délégué général d'Emmaüs France ; Paul Mayaux, président de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) ; Antoine de la Morinerie, président de l'Association nationale des professeurs et professeuses d'art dramatique (Anpad) ; Christophe Morizot, président de la Confédération musicale de France (CMF) ; Marie Mullet-Abrassart, présidente de Scouts et Guides de France ; Marie-Georges Pagel-Brousse, présidente de l'Union Rempart ; Christophe Paris, directeur général de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) ; Philippe Pereira, délégué national de Cotravaux, réseau d'acteurs du travail volontaire ; David Petit, président de la Fédération nationale des comités et organisateurs de festivités (FNCOF) ; Thibault Renaudin, délégué général d'Insite ; Eric Sapin, secrétaire général du Comité de coordination pour le service civil et les volontariats (CCSC-Volontariats) ; Benjamin Sibille, directeur général du Collectif pour un service civique européen ; Françoise Sturbaut, Sturbaut, secrétaire générale adjointe de la Ligue de l'enseignement ; Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif ; Marie Trelu-Kane, présidente d'Unis-Cité ; Jérôme Voiturier, directeur général de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss).

par Collectif

